



ARRÊTÉ

2025_138_T

Objet :

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS À EMPORTER – LICENCE IV**

**Le Maire de VIF,
Guy GENET**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 3334-2 et suivants relatifs aux débits de boissons,

Vu les garanties présentées par l'exploitante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

Vu la délibération de l'élection de M. Guy GENET, Maire de Vif en date du 20/09/2021

Vu la demande présentée par Madame VIROLLE Fabienne, gérante du magasin « **L'épic'ethick** », sis rue de l'Espère à VIF (38450), de pouvoir ouvrir un débit de boissons temporaire à emporter.

Vu que cette demande concerne le 24/07/2025 pour le Tour de France.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser à titre temporaire l'ouverture d'un débit de boissons à emporter dans le cadre de l'activité du magasin susnommé, selon les dispositions suivantes

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Madame VIROLLE Fabienne, gérante du magasin « **L'épic'ethick** », est autorisé à exploiter un **débit de boissons temporaire à emporter**, sis rue de l'Espère à VIF (38450), le 24/07/2025.

Article 2 :

Cette autorisation est strictement personnelle et temporaire. Elle ne peut être ni cédée, ni transférée.

Article 3 :

L'exploitation du débit de boissons devra se faire dans le respect strict de la réglementation en vigueur, notamment en matière de santé publique, de sécurité, d'ordre public, et des horaires d'ouverture réglementaires.

Article 4 :

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et la Responsable du service de gestion comptable, de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et il sera également le cas échéant notifié à l'intéressé.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Maire



Le Maire de Vif,
Guy GENET